

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 7 AVRIL 2015 À 18 HEURES 30

N° 2 - 54 / 2015 : ZAC ECO²RIEUMAS - CESSION DU LOT 26 - ALKIA

L'An Deux Mille Quinze, le 7 avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 7 avril 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Robert AZAÏS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Naïma MARENGO), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Marie-Louise AT), Claude LECOMTE (pouvoir de Sylvie BASCOUL-VIALARD), Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Bruno CRUSEL, France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Emmanuelle PIERRY, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir de Gérard POUJADE), Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents non votants : Madame, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Naïma MARENGO (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir à Claude LECOMTE), Marie-Louise AT (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Patrice BEDIER, Pierre DOAT, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Hélène MALAQUIN.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Marie-Claude VABRE, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

Présents : 53

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 7 AVRIL 2015**N° 2 - 54 / 2015 : ZAC ECO²RIEUMAS - CESSION DU LOT 26 - ALKIA**

Pilote : développement économique

Autre service concerné : Finances et budget

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

La société Alkia est en activité depuis 14 ans et s'est installée sur la ZA Albipôle depuis 2008. Le nombre de salariés est de 16 (hors forces commerciales extérieures au territoire). C'est une entreprise spécialisée dans la vente de systèmes d'impression et d'interconnexion avec le système d'information du client. Ils ont une zone de chalandise qui couvre tout Midi-Pyrénées et l'ouest de Languedoc-Roussillon.

Du fait d'un développement rapide et d'un projet de réseau logistique et commercial, leurs locaux actuels situés sur la ZA Albipôle sont devenus trop exigus, sans possibilité réelle d'extension sur place.

La communauté d'agglomération de l'albigeois a rencontré les porteurs du projet à plusieurs reprises et leur avait proposé une solution dans le cadre du Village artisanal conçu par la Société Immobilière du Midi, mais ce projet n'a pu aboutir. Les deux dirigeants sont à la recherche d'un terrain à l'ouest d'Albi avec la meilleure visibilité possible. Ils prévoient également l'ouverture d'une agence sur Toulouse.

Ils souhaitent édifier un bâtiment de 900 m² conforme à leurs besoins actuels et permettant de regrouper toutes leurs activités. Leur bâtiment actuel, sur la ZA Albipôle, est limité à 500 m² ce qui les contraint à louer d'autres locaux sur les communes environnantes.

Il leur a été proposé plusieurs parcelles sur la ZAC ECO²RIEUMAS et leur choix s'est porté sur le lot n°26 d'une surface de 4 123 m² environ. Conformément à la délibération en date du 10 octobre 2014 approuvant le prix de cession des terrains sur cette Zone d'Activités, le prix de vente proposé est celui délibéré pour les terrains larges situés en premier rideau d'autoroute soit 35 € HT/m². Le montant estimé de la vente est de 144 305 € HT, TVA en sus (estimation avant arpentage). Une demande d'estimation a été faite au France Domaines afin de confirmer ce prix de cession.

Il vous est demandé d'approuver la cession de ce foncier à la société ALKIA ou à toute personne morale s'y substituant afin que l'extension nécessaire pour son développement se réalise.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 octobre 2014 approuvant le prix du foncier sur la ZAC ECO²RIEUMAS

VU l'avis de France Domaines en date du 7 avril 2015

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 Février 2015,

CONSIDÉRANT l'intérêt, au regard de sa compétence en développement économique, pour l'économie du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois le développement des entreprises locales et la création d'emplois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession du lot 26 de la ZAC ECO²RIEUMAS d'une surface d'environ 4 123 m² sous réserve d'arpentage, à la société ALKIA ou à toute personne morale s'y substituant afin que l'extension nécessaire pour son développement se réalise.

FIXE les conditions financières de la vente à 35 € par m² HT, soit un montant de cession estimé à 144 305 € HT, TVA en sus.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours,

AUTORISE monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

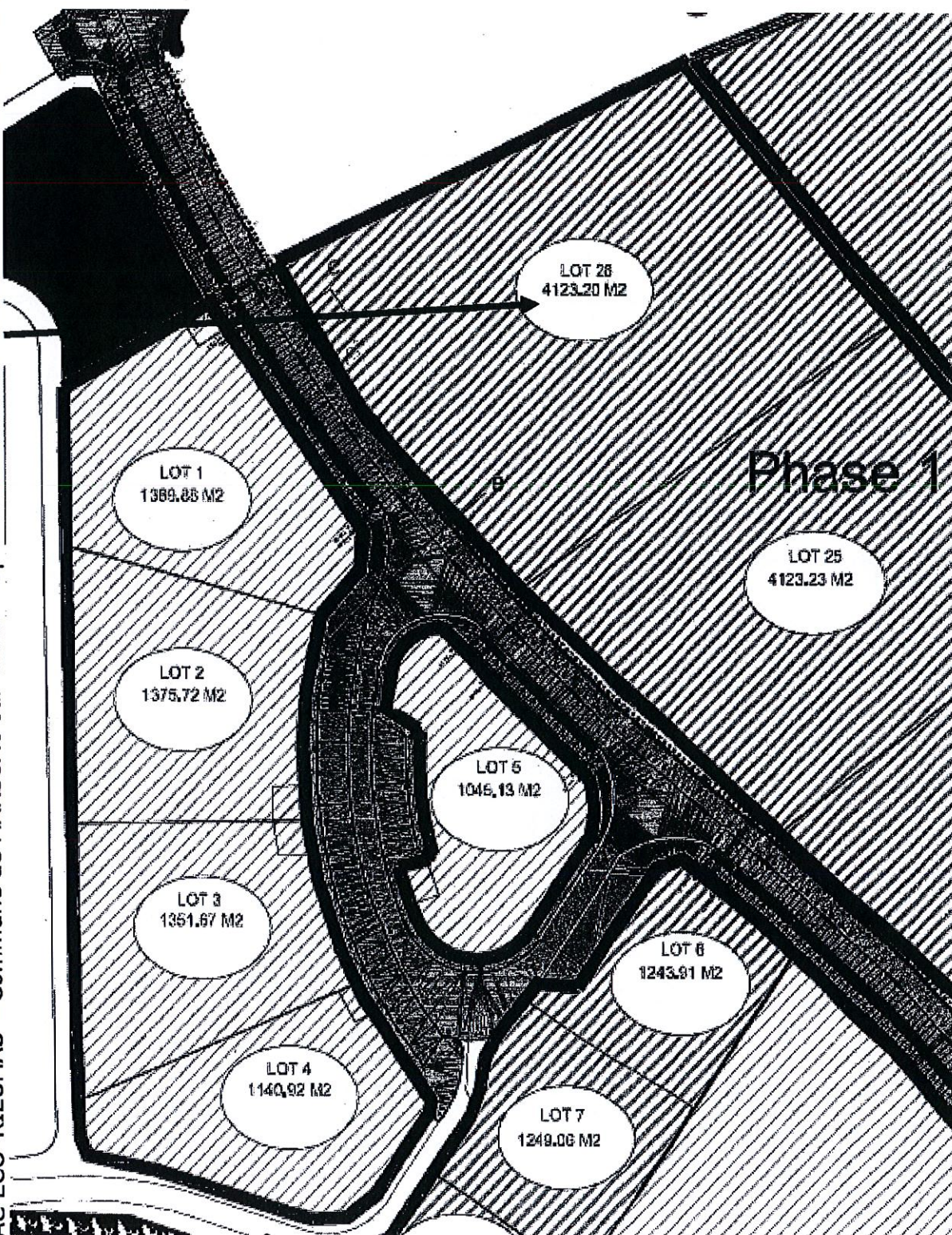
Pour extrait conforme,
Fait le 7 avril 2015,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE



ZAC ECO²RIEUMAS – Commune de MARSSAC sur TARN – Option ALKIA – Lot n°26. Surface 4 123 m² environ.



Envoyé en préfecture le 13/04/2015

Reçu en préfecture le 13/04/2015

Affiché le 21 AVR. 2015

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE des FINANCES PUBLIQUES du TARN
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES DOMAINES
209 RUE DU ROC
81 014 ALBI CEDEX 9
TÉLÉPHONE : 05 63 49 66 34
MÉL. ddfp81.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
Service développement économique
Parc François Mitterrand
81 160 SAINT JUERY

Evaluation n° 2015-156V0150 *ESTIMATION*

Pour nous joindre

Service Local des Domaines
Enquêtrice : BARROIS Mélanie
Téléphone : 05 63 49 66 31 / 05 63 49 66 34
Courriel : melanie.barrois@dgfip.finances.gouv.fr

AVIS DU DOMAINE

(Valeur Vénale)

(Code du Domaine de l'Etat, art R4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)
Loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001

- 1 **Service consultant** : Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
- 2 **Date de consultation** : courrier du 6 mars 2015 reçu le 9 mars 2015
- 3 **Opération soumise au contrôle** : estimation d'un immeuble dans le cadre d'une cession
- 4 **Propriétaire présumé** : Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
- 5 **Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération** :

Commune de Marssac

Parcelle	Nature	Superficie de l'emprise
ZL 130p (lot n°26)	Terrain	4 123,20m ²

L'emprise ciblée par l'estimation est un terrain situé sur la zone Eco² du Rieumas, avec une bonne visibilité de l'autoroute. Le terrain, de forme rectangulaire, est enherbé. Sa façade Ouest donne sur la voirie.

6 Urbanisme – Situation au plan d'aménagement – Zone de plan – COS – Servitudes – Etat du sous sol – Eléments particuliers de plus-value et de moins-value – Voies et réseaux divers :

PLU, zone AUZ

7 Origine de propriété : ancienne

8 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle :

Compte tenu des éléments recueillis en cours d'enquête et des termes de comparaison en possession du Service, la valeur vénale de l'emprise paraît correspondre à 144 300€ (cent quarante quatre mille trois cents euros).

10 Réalisation d'accords amiables : /

11 Observations particulières :

Il n'est pas tenu compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

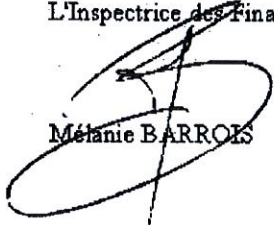
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A Albi, le 7 avril 2015,

Pour le Directeur départemental des Finances publiques du Tarn
et par délégation,

L'Inspectrice des Finances publiques,



Mélanie BARROIS